

Réunion direction DR13 , organisations syndicales du 13/12/12

Pour la DR: Mme Gibello DR, Mme Maure, ressources humaines, Mme Duhayon RRH par intérim.

Pour les organisations syndicales étaient présents Sud, CFDT, UNSA et SNCS

Le SNTRS-CGT était représenté par Gilles Niel et Josiane Tack.

La réunion commence à 10h.

Mme Gibello expose les points transmis par le SNTRS-CGT plusieurs jours avant la réunion.

1- **Bilan CDD en LR**: renouvellement, intégration, moyens mis en oeuvre dans l'urgence pour les non renouvelés, application de la charte ? notamment respect des délais pour avertir du renouvellement ou non d'un CDD.

2 - **Bilan de l'impact de l'audit RGPP** sur la délégation (plan d'action du CNRS), cessation d'activité dans plusieurs services (facturation, organisation des concours), perte "sèche" de postes.

3 -**Réorganisation des services**: service financier, service des concours, service médical ... les personnes qui exerçaient ces missions, quel est leur devenir?

Les responsables des services: poste de chef comptable parti à l'INSERM, poste de RRH, les remplacements?

4- **Projet de travaux de la cantine** où en sommes nous? la commission des usagers n'est plus jamais réunie, pourquoi?

Puis elle demande aux autres organisations syndicales si elles désirent mettre d'autres points à l'ordre du jour:

Sud : bilan des CAP et même point que le SNTRS-CGT sur les CDD, poste-clé sur les contrats de service en délégation

Mme Gibello répond sur le dernier point: il n'y a jamais eu sur la DR13 de définition de postes-clés.

UNSA: CAP

SNCS: associe au SNTRS-CGT pour demander à parler des CDD

CFDT: parle d'un problème spécifique lié à un expert pour les CAP...

Après des bavardages sur des points mineurs non présents à l'ordre du jour, nous rentrons dans le vif des sujets demandés par notre section.

1- Bilan CDD:

La direction explique qu'il y a un peu moins de 700 CDD sur la région Languedoc-Roussillon.

Explication de la procédure de renouvellement ou non des CDD par l'administration. La première étape passe par une démarche du laboratoire qui doit annoncer s'il va effectuer un recrutement.

Si les laboratoires ne demandent pas le renouvellement du CDD, il s'arrête automatiquement.

Pour les laboratoires qui demandent le renouvellement d'un CDD, si la personne a moins de trois ans d'ancienneté, la DR donne son accord pour le renouvellement. Sinon, elle transmet le dossier aux instituts de rattachement. L'administration dit avoir eu entre 50 et 60 dossiers qui ont été remontés aux instituts depuis cet été.

SNTRS-CGT: demande combien de refus sont revenus des instituts?

L'administration: très peu (environ 5)

SNTRS-CGT: pouvez-vous nous donner des chiffres précis sur le nombre de refus, le nombre de CDD remonté aux instituts...

L'administration est d'accord pour fournir des chiffres précis liés aux flux des CDD.

SNCS: Les refus sont-ils motivés?

Pas de réponse claire de l'administration.

L'administration affirme que si la demande est formulée sur le même support budgétaire, l'institut peut accepter le prolongement du CDD, même si le renouvellement entraîne la titularisation car il y a un dépassement de 6 ans.

UNSA: demande à la délégation d'avoir une autre politique en ce qui concerne les CDD, moins de recrutement de CDD, meilleure gestion.

La déléguée explique que ce n'est pas elle qui a en charge la politique scientifique de l'établissement. Les CDD dépendent des demandes ANR, un contexte qui dépasse les compétences de l'UNSA.

SNTRS-CGT: comment la délégation gère les CDD qui sont dans ses services?

La déléguée répond qu'il y a deux sortes de CDD:

- sur subvention d'état, auquel cas un poste budgétaire pourra arriver à un moment donné.
- sinon sur ressources propres, les CDD correspondent à un surcroît de travail ou une mission bien délimitée dans le temps.

Par exemple des CDD sont utilisés pour des remplacements de congés de maternité.

Suivant le type de CDD, il y aura un poste ouvert au concours ou tout simplement la fin du CDD.

SNTRS-CGT: Vous ne parlez que des remplacements de congés de maternité. Pourtant il y a deux CDD dans les services informatiques qui s'achèvent. Pouvez-vous nous en parler?

La déléguée: en effet deux contrats se terminent, il va y avoir une ouverture au concours pour un des deux postes, l'autre ne sera pas renouvelé car il s'agissait d'une tâche très ponctuelle. L'agent était au courant dès le début du contrat. Pour les ouvertures de concours, l'administration forme le CDD et le prépare à passer le concours, mais cela reste un concours.

Il y a aussi des problèmes d'effectifs à la Cellule Europe, mais nous allons recruter.

SNTRS-CGT: Quels sont les moyens que vous allez mettre en œuvre dans le cadre de l'application de la charte CDD? Notamment dans le respect des délais pour avertir la fin du contrat et les droits liés aux congés...

La déléguée : Nous vérifions que les laboratoires au niveau des directions des laboratoires ont bien reçu les messages sur la charte.

Pour l'application de la charte la responsabilité est partagée entre le laboratoire et la DR.

Nous avons un courrier à remettre au laboratoire (ou à l'agent), prise de connaissance des droits, congés et CET.

Ce courrier est adressé sous couvert du directeur, il est envoyé à l'agent par l'administration déléguée. Ce courrier avertit sur la fin du contrat, les congés à prendre, et informe l'agent de ne plus être au laboratoire à partir de la fin du contrat.

Il est difficile de recevoir un tel type de courrier de la part des agents car ils sont souvent en attente d'une bonne nouvelle, mais nous devons avertir les personnes de ce qui va se passer si leur demande de renouvellement n'aboutit pas.

L'administration travaille aussi à la sensibilisation des directions des laboratoires pour faire remonter le plus rapidement possible les dossiers qui doivent être renouvelés dans les laboratoires.

Nous avons deux CDD sur subvention d'état à la délégation: le poste d'infirmière et le service Europe.

RH: La charte établie les modalités d'accompagnement des CDD, nous travaillons en ce sens.

Sud : Quel est le délai de renouvellement d'un contrat ?

La Déléguée Régionale : 3 semaines minimum mais 2 mois pour les CDD de moins de 3 ans.

2- Bilan de l'impact de l'audit RGPP sur la délégation (plan d'action du CNRS), cessation d'activité dans plusieurs services (facturation, organisation des concours), perte "sèche" de postes.

Mme Gibello, dit qu'il n'y a pas au CNRS de plan RGPP mais un plan d'action CNRS.

SNTRS-CGT: Toujours le même discours autour de la communication de l'administration par rapport à la RGPP. Quoiqu'il en soit il y a bien un plan de restructuration. Pouvez-vous nous parler de la restructuration du service des concours? Combien d'agents sont impactés? Que vont-ils faire maintenant que le service des concours va être centralisé à Meudon et que les missions en délégation vont être réduites?

L'administration: pour la DR 13, le service des concours correspond à 0,52 ETPT

SNTRS-CGT: ce n'est pas ce qui a été dit lors d'une réunion nationale avec la direction; il s'agissait de deux mi-temps qui étaient impactés...

L'administration : insiste en disant qu'il y a bien deux personnes impactées mais qu'elles ne travaillent pas à plein temps sur les concours. Une des deux personnes est plus impactée par cette restructuration mais il y a actuellement un travail au sein du bureau des concours pour intégrer la personne impactée dans d'autres activités.

SNTRS-CGT: Pouvez-vous nous parler du devenir du service de facturation?

La Déléguée régionale: au jour d'aujourd'hui rien n'est fait en ce qui concerne la dématérialisation des factures. Deux ETPT seront supprimés.

SNTRS-CGT: cela signifie donc plus de deux personnes seront impactées....

La déléguée: Les agents ne traitent pas que des factures toute la journée, car il s'agit d'un travail répétitif. Les personnes seront réemployées sur d'autres tâches plus valorisantes. Pour l'instant aucune réorganisation est à l'ordre du jour car la dématérialisation des factures reste à faire...

Nous allons également perdre 0,5 ETPT en mission audit.

Mais nous demandons en NOEMI un ETPT en AI...

Il faut savoir qu'on ne peut pas faire de correspondance directe entre un ETPT et une personne physique car il y a 17 personnes à la délégation en temps partiels, lorsqu'on calcule en ETPT cela nous fait gagner des postes.

L'administration: qu'entendez-vous par « pertes sèches de postes »?

SNTRS-CGT: les pertes « sèches » de postes correspondent à deux ETPT en moins sur la délégation à partir de 2013. Ces chiffres font partie des prévisions de l'ensemble des délégations régionales entre 2013 et 2015.

La déléguée: en effet il y aura l'équivalent de 2 ETPT en moins en 2013. Mais notre délégation est préservée par rapport à d'autres délégations car nous avons beaucoup d'activités, de ce fait peu de postes ont été supprimés.

3 -Réorganisation des services: service financier, service des concours, service médical ... les personnes qui exerçaient ces missions, quel est leur devenir?

Les responsables des services: poste de chef comptable parti à l'INSERM, poste de RRH, les remplacements?

Mme Gibello dit qu'elle n'a aucun compte à rendre sur la gestion de ses services. Elle doit rendre des comptes à l'administration centrale et non aux organisations syndicales.

SNTRS-CGT: nous ne vous demandons pas de rendre des comptes mais de nous donner des informations sur la réorganisation des services car il y a beaucoup de changement et de départ ces derniers temps.

La déléguée: en ce qui concerne le remplacement de l'agent comptable, nous avons pris le temps de ce recrutement en coordination avec l'agent comptable principal du CNRS. Nous avons donc organisé deux tours de sélection pour recruter l'agent comptable de Montpellier. On a pris le temps. Au 1er Janvier un nouvel agent comptable, Mme Casalet arrivera des Bouches du Rhône. Elle a des compétences dans les montages des dossiers FEDER (dossiers région/Europe)

En ce qui concerne le poste RRH, il n'est pas vacant, nous avons Mme Duhayon qui assure cette mission.

SNCS: vous nous avez présenté Mme Duhayon comme occupant ce poste par interim, cela n'est plus le cas?

Mme Gibello insiste plusieurs fois en expliquant que si nous regardons les NOEMI affichées pour la délégation, nous comprendrons la politique de renouvellement des postes sur la délégation. Le nombre des départs et d'arrivées sont bien en corrélation.

Nous avons un poste auditeur pour le service Europe, mais pour l'instant il n'est pas pourvu.

Nous avons des compétences en interne, nous essayons de privilégier les ressources internes à la délégation avant de chercher à l'extérieur... Par exemple nous avons besoin d'un responsable du pôle gestion, nous avons fait un recrutement en interne.

La délégation a reçu les candidats pour postuler, en interne, on a sélectionné et retenu un candidat interne.

Nous allons recruter une conseillère RH formation (compense le départ d'Isabelle Chang)

Mme Maure : nous avons dû redimensionner le poste en responsable pilotage formation, car d'une part les opérations comptables sont moindre et d'autre part la politique de la formation « école thématique » va de plus en plus vers les laboratoires.

SNTRS-CGT: pouvez-vous nous parler du poste d'infirmière qui est en CDD.

Mme Gibello: oui, le CDD a été renouvelé pour un an...

SNTRS-CGT: en ce qui concerne les médecins du service médical, un des médecins va avoir 67 ans. On peut se demander pourquoi le CNRS emploie du personnel après l'âge légal de départ à la retraite, sachant que Mr Xavier Inglebert refuse systématiquement de prolonger tous les agents CNRS qui ont demandé un report de leur départ à la retraite passé l'âge légal !

La direction du CNRS: Le médecin du travail n'est pas employé directement par le CNRS, nous passons par une association qui nous propose des médecins. De plus, nous avons d'énormes difficultés à recruter des médecins du travail.

SNTRS-CGT: le fait d'avoir des difficultés à recruter un médecin du travail, ne doit pas rentrer en ligne de compte avec le principe énoncé ci-dessus...

UNSA et CFDT s'insurgent de la demande du SNTRS-CGT au nom de la liberté individuelle.

SNTRS-CGT: insiste en demandant que cette question soit étudiée par l'administration.

La déléguée régionale explique qu'elle fera remonter ce questionnement.

4- Projet de travaux de la cantine où en sommes nous? la commission des usagers n'est plus jamais réunie, pourquoi?

Les travaux de la cantine vont commencer en 2013. En premier lieu par une étude de faisabilité en 2013 qui est budgétée. Les travaux devraient commencer en 2014.

L'accent est mis sur la rénovation des cuisines. Car il y a des difficultés sur la ligne de production, il faut que la production soit au norme des cuisines modernes. Elle doit être étendue à l'actuelle salle de réception.

Mme Gibello: la rénovation des cuisines est prioritaire.

SNCS: et les places assises supplémentaires sont-elles prises en compte?

Mme Gibello: Le programme Balard prévoit une cafétéria de 100 places.

Il manque aussi un restaurant du côté d'Arnaud de Villeneuve....

Il faudrait que les collectivités locales aident ce projet. Il faudrait réfléchir à un restaurant mixte personnel et étudiant. Donc il faudrait un investissement au titre de la vie étudiante et des collectivités territoriales?

SNTRS-CGT: ce projet de restauration sur Arnaud de Villeneuve n'est pas nouveau et c'est à cause de ce projet (jamais réalisé) que les travaux à la cantine du CNRS n'ont cessé d'être refusés depuis de nombreuses années.

Le comité des usagers:

SNTRS-CGT: le comité des usagers doit être renouvelé, cela fait plusieurs années qu'il ne se réunit plus. Nous abordons ce point en réunion direction organisation syndicale régulièrement.

La réponse était, nous attendons les modalités pour organiser un nouveau comité des usagers.

Mais cela fait maintenant longtemps qu'on attend, il faut vraiment avancer sur ce point.

SNCS: il a déjà été répondu que pour convoquer le comité des usagers il faut qu'un de ses membres

en fasse la demande. Il n'y a aucune demande de faite... et aussi, il faut renouveler suivant de nouvelles modalités le comité des usagers.

SNTRS-CGT: nous allons faire officiellement cette demande.

5 - Points divers

- Sud pourrait-on avoir le calendrier commissions régionales pour 2013?

L'administration répond qu'elle s'engage à le fournir rapidement.

- CAP

Il va y avoir une mini campagne de promotion au mois de Janvier.

Passage en CAP pour les techniciens et échelons accélérés pour les AI.

UNSA: les conditions de consultations des dossiers en délégation ne sont pas correctes (pas assez de poste), il faudrait permettre une consultation dématérialisée des dossiers depuis son ordinateur personnel.

La CFDT associe à cette demande.

SNTRS-CGT: cette question a déjà été évoquée avec l'administration centrale du CNRS ;

l'administration a pris acte de cette demande et compte mettre en application la dématérialisation pour l'ensemble des élus C. En même temps pour l'instant rien n'est fait...

Fin de la réunion à 12h.